

La question est fort sérieuse et prête souvent à équivoque. J'ai jugé qu'il serait préférable d'avoir en main le document de travail avant de commencer à faire des changements, qu'on pourrait d'ailleurs justifier lors des discussions publiques relatives à ce document.

**M. Taylor:** Madame le Président, j'ai une question supplémentaire. Le ministre peut-il alors assurer à la Chambre que le document de travail traitera, entre autre choses d'une seule et unique exemption pour ceux qui doivent vendre à des personnes étrangères à la famille et qui souvent sont menacés de ruine et doivent emprunter contre l'argent reçu pour payer les impôts sur les gains en capital.

Cette exemption unique est quelque chose de très important lorsqu'il s'agit de la fin de la lignée. Le ministre peut-il nous assurer qu'il en sera question dans le document de travail?

**M. MacEachen:** Madame le Président, j'aimerais discuter de la question avec le député car je voudrais mieux comprendre ce qui le préoccupe pour qu'il reçoive une réponse lorsque le document sera présenté.

\* \* \*

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

#### LE BOYCOTTAGE DES JEUX OLYMPIQUES DE MOSCOU—LE DÉDOMMAGEMENT DES ATHLÈTES

**M. Bob Wenman (Fraser-Valley-Ouest):** Merci, madame le Président. Ma question s'adresse au premier ministre. Si le Canada décide de boycotter les Jeux olympiques, les Canadiens qui devront faire le plus grand sacrifice seront en fait nos athlètes; et vu le fait que la plupart des athlètes ont déjà renoncé à une partie de leur revenu d'emploi depuis plusieurs mois, que certains ont contracté des dettes et engagé des dépenses considérables, le gouvernement prévoit-il faire une estimation de ces pertes subies par nos athlètes et leur consentir une compensation financière?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, vous reconnaissez, sans doute, que la question est posée de façon très hypothétique.

● (1150)

**M. Wenman:** Une question supplémentaire, madame le Président. Le premier ministre prendra-t-il immédiatement une décision pour mettre fin à l'incertitude qui règne chez les sportifs, pour limiter leurs frais et les aider de façon générale vu qu'ils commencent à se décourager et ne fournissent peut-être pas tous les efforts qu'ils devraient parce qu'ils s'attendent à un boycottage des Jeux.

[Français]

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Oui, madame le Président.

\* \* \*

[Traduction]

### LES PÉNITENCIERS

#### LA PRÉSENTATION D'UN FILM PORNOGRAPHIQUE AUX DÉTENUS

**M. Benno Friesen (Surrey-White-Rock-Delta-Nord):** Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur

### Questions orales

général. L'automne dernier, les administrateurs du pénitencier de la Colombie-Britannique ont montré un film aux détenus et au grand public. Il s'agissait d'un film pornographique intitulé «The Night of the Voyeur» et pour justifier cette décision, le commissaire du Service correctionnel a déclaré que le film avait été projeté dans le cadre de la politique qui vise à créer le climat le plus normal possible dans les pénitenciers tout en respectant les limites qui sont nécessairement imposées par l'incarcération.

J'aimerais demander au solliciteur général si son ministère a pour politique de montrer des films pornographiques comme «The Night of the Voyeur» pour créer paraît-il le climat le plus normal possible?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** Madame le Président, je puis garantir au député que je me pencherai là-dessus et que je ferai sans doute une déclaration à ce sujet. Entre temps, il sera certainement heureux de savoir que nous avons décidé et même entrepris de fermer le pénitencier de la Colombie-Britannique.

\* \* \*

### LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

#### LES PRÉSUMÉS ACTES ILLÉGAUX COMMIS PAR LES GENDARMES

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Hier à la Chambre, le premier ministre a déclaré que les documents concernant les actes illicites des GRC, en l'occurrence les supposées mesures perturbatrices, seraient remis immédiatement aux provinces en cause, c'est-à-dire le Québec, la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario.

Vu que les provinces n'ont en réalité reçu que des versions considérablement épurées des documents et que le procureur général de l'Ontario a déclaré qu'on l'empêchait d'obtenir les preuves dont il a besoin pour intenter des poursuites, le solliciteur général garantira-t-il à la Chambre qu'il remettra aux provinces tous les renseignements concernant les activités de la GRC et non pas seulement une version épurée des faits pour qu'elles puissent intenter des poursuites?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** Madame le Président, j'ai communiqué avec les procureurs généraux et je leur ai signalé que j'étais prêt à discuter avec eux des documents qui leur ont été remis la semaine dernière puisque nous avons pour politique de leur fournir tous les renseignements dont ils ont besoin pour bien faire leur travail. Je serai très heureux d'avoir ces entretiens avec eux et je suis prêt à leur faire part de tous les renseignements que la loi m'autorise à leur transmettre.

Je dois cependant signaler à la Chambre que les renseignements concernant l'opération Checkmate sur laquelle portait la question, je pense, se fondent surtout sur une reconstruction orale des événements et non pas sur des documents. Dans ce cas, la liste de noms que nous possédons est très incomplète. Par ailleurs, je remettrai volontiers aux procureurs généraux tous les documents que la loi me permet de leur transmettre et ce sera ensuite à eux de décider s'ils intenteront des poursuites ou non et quand ils le feront. Cela fait partie de leur travail et je tiens à les aider à bien le faire.